

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol 10

MONTREAL, VANDREDI, 23 JUILLET 1847.

No. 58

NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE. LETTRE CINQUIÈME.

Quel est l'état présent de l'établissement ecclésiastique? Est-il susceptible de réforme?

Ministres,

La réponse à cette première question pourra en servir pour la seconde; car, encore qu'aucun homme ne puisse décrire l'état présent de cette Église sous son vrai jour, quoiqu'elle soit, dans son état présent, une chose contraire à la justice naturelle, qu'elle insulte outrageusement à la raison et au bon sens de la nation, cependant ce que j'en dirai suffira pour montrer à tout homme capable de réflexion, que cet établissement n'admet point de réforme, et que, comme ce sont des actes du parlement qui l'ont fondé, ce sont des actes du parlement qui doivent le détruire.

Je considérerai l'état de l'Église sur deux points: ses *revenus* et l'*accomplissement de ses devoirs*. et je demande au lecteur son attention, non seulement pour les faits que j'ai à établir, mais encore pour les preuves que je fournirai de la vérité de ces faits, ne contentant pas faire un seul pas sans y joindre les preuves incontestables de tout ce que j'avancerai.

Les revenus de l'Église consistent d'abord en dîmes, et celles-ci sont *personnelles*, ou sur les *fruits de la terre*, ou *mixtes*. Les dîmes personnelles consistent en ce que nous appelons *oblation, casuel et offrandes*. Tout cela doit être payé en vertu de l'acte 2e et 3e d'Édouard VI, chapitre XIII. Ces dîmes proviennent du *travail personnel* d'un homme dans l'exercice d'un emploi, d'un commerce ou d'un art quelconque; elles se paient encore aujourd'hui. J'ai payé toute ma vie l'*offrande pascale*, et les sommes qu'elle procure dans les grandes villes sont énormes. A ma connaissance, beaucoup de gens ont été mis en prison et y sont restés longtemps pour avoir refusé ces paiements, parce qu'ils étaient *dissidens* et qu'ils les trouvaient contraires à leurs consciences; mais sur ce point nous avons un document parlementaire, imprimé par ordre de la chambre des communes en 1833, montrant jusqu'où les ministres poussent cette sorte de réclamation. Ce document a été déposé à la chambre au mois d'août 1833; il montre que François Lundy, recteur de Lockington, dans la partie Est du comté d'York, a réclamé la *dîme personnelle* des hommes-ci-après désignés, ouvriers dans sa paroisse.

	Gains.—Sommes demandées.			
	l.	st.	sh.	p.
Jérémie Dodsworth, pour l'année dernière	13	00	4	4
Id. pour cette année loué à la semaine	13	00	5	0
William Hall.	10	10	3	6
Harrison monument.	9	00	3	0
Henry Blaheston.	13	00	3	0
William Forter.	8	8	2	8
George Fenby.	6	6	2	0
John Hall, une demi-année.	10	10	3	6
	Gains.—Sommes demandées.			
	l.	st.	sh.	p.
John Milner.	13	00	5	0
Matthew Blakeston.	8	8	2	8
Carling Risim.	16	00	5	4
John Dodsworth.	13	00	5	0
William Fallowfield, mévrier domestique.	18	00	6	0
Robert Braithwaite.				
Id. a promis de s'accommoder, refuse maintenant.	15	00	5	0

Jérémie Dodsworth a refusé de payer; il a été traduit devant deux magistrats, John Blanchard, ministre, et Robert Wyglic, qui l'ont condamné à payer les 4 sh. et 4 p. et les frais de la poursuite. Ayant encore refusé de payer, ces deux magistrats rendirent un décret de saisie sur ses biens et meubles. Comme il n'en avait pas, le ministre Blanchard, en sa qualité de magistrat, l'a envoyé à la maison de correction de Bayerley, pour y être enfermé l'espace de trois mois, en punition de n'avoir pas payé les dîmes.

Maintenant observez que l'acte susmentionné du 2e et 3e d'Édouard VI, chapitre XIII, exempte du paiement des dîmes personnelles les *journaliers*, et Jérémie Dodsworth en était un. La loi explique fort au long qu'aucune dîme personnelle ne peut être exigée des serviteurs de fermes, parce que leurs travaux produisent des fruits qui paient la dîme. Mais maintenant, direz-vous, comment les juges de paix se mêlent-ils de cette matière? les affaires concernant les dîmes n'étaient jamais portées que devant les cours ecclésiastiques; mais les ministres ont voulu avoir un moyen plus prompt d'arriver aux pauvres gens. C'est pourquoi ils firent passer, dans les années 7 et 8 de Guillaume III, un acte pour faciliter le recouvrement des *petites dîmes*.

Cet acte, passé d'abord pour trois ans et ensuite rendu perpétuel par le 3e d'Anne, chapitre XVIII, statua que deux juges de paix pouvaient rendre un décret de saisie contre celui qui refuserait de payer les dîmes. Cet acte atteint toutes les dîmes qui sont au dessous de quarante shellings, et on eut soin de n'y point faire d'exceptions pour les journaliers et domestiques de fermes; il ordonna de plus que tous seraient tenus de payer les offrandes et obventions: ainsi l'acte d'Édouard VI fut mis de côté pour ce qui concernait les journaliers et domestiques de fermes, et les titulaires de dîmes furent, au moyen de deux juges de paix, en droit de les exiger de tous, sous peine de saisie de leurs biens et mobiliers.

Mais je prie mes lecteurs d'observer ceci: l'acte n'allait pas jusqu'à permettre d'envoyer en prison les personnes qui n'avaient ni biens ni mobiliers: cela était réservé au dix-neuvième siècle, ce siècle si éclairé, et pour le régner plein de bienfaits, comme l'appelle sir Robert Peel, de notre grand souverain. Dans le cinquième acte de son *glorieux* règne, un acte fut passé (5e de Georges IV, chapitre XVIII), pour autoriser les magistrats à envoyer en prison ceux qui n'auraient rien qu'on pût saisir. C'est d'après cet acte que le ministre Jean Blanchard envoya, par sa seule autorité, Jérémie Dodsworth en prison pour trois mois, parce qu'il n'avait pas payé à son confrère François Lundy quatre shellings et quatre sous pour offrandes et obventions. Voilà donc la loi! Cette loi doit être maintenue. La réforme de l'Église, telle que sir Robert Peel la propose, souffrira-t-elle qu'une telle loi demeure en vigueur? Si elle n'y demeure pas, il faudra donc abolir ces dîmes; et pourquoi alors ne pas abolir les autres? Je laisse sir Robert Peel réfléchir là-dessus, en observant en passant que Lundy et Blanchard étaient tous deux ce que nous appelons *pluralistes*. Voilà pour les *dîmes personnelles*. Vient ensuite celles sur les moulins, qui sont aussi une sorte de dîme personnelle; puis les dîmes sur les fruits de la terre, comme le blé, le foin, le bois, le chanvre, le houblon, et toute espèce de fruits, de graines et d'herbes; les dîmes sur les pâturages, sur le lait, sur les jeunes animaux, sur les œufs, sur les jeunes volailles ou oiseaux, le gibier excepté; on doit des dîmes sur les glands, sur tout ce qui croît dans un jardin, les ruches d'abeilles; les lapins de garenne doivent des dîmes; les daims n'en doivent pas! les daims, les lièvres, les faisans, les perdrix n'en doivent point, parce que ce sont des *animaux sauvages*, quoique toute la haute noblesse d'Angleterre en élève maintenant pour les faire vendre et les vende en effet. Oh ciel! que tout cela est donc injuste et impudent!

Nous voyons par là quelle grande portion de tous nos produits, et même de notre travail, nous est enlevée par l'Église. En outre des dîmes, elle possède les immenses propriétés attachées aux universités et à leurs collèges, l'immense masse de biens attachés aux grandes écoles publiques, des terres sans nombre et sans bornes, toutes choses appartenant à la masse du peuple en général, et englobées par une poignée de membres de l'aristocratie, par leurs parents et leur cliens. En échange de toutes ces propriétés on devrait faire beaucoup pour le peuple; et tandis que ce revenu se monte pas à moins de six millions par an en Angleterre et dans le pays de Galles, n'est-il pas curieux, n'est-il pas offensant pour nous, n'est-ce pas une insulte de nous appeler un peuple éclairé, et de se vanter des lumières du dix-neuvième siècle; d'avoir l'audace d'accuser nos ancêtres de faiblesse et d'ignorance, et de nommer en même temps une commission royale composée d'évêques, d'archevêques et du premier ministre, pour chercher des moyens de pourvoir au soin des âmes! C'est-à-dire pour trouver des moyens pour que ces revenus soient donnés à des hommes qui résident dans leurs paroisses, et enseignent au peuple la religion de l'Église établie.

J'en viens maintenant à parler de l'accomplissement des devoirs de cette Église, après avoir fait observer, toutefois, qu'en égard au montant total de

ses revenus de toutes sortes, on a pris un soin particulier de ne point nous en donner un compte officiel. Les évêques ont rendu compte sur compte, mais toujours en mettant de côté le fait important. Ils ont toujours eu soin de nous parler du nombre de *petits bénéfices* qui se rencontrent, et à quoi ceux-ci se montent; mais ils n'ont rien dit sur le nombre des grands bénéfices ni sur leurs revenus: ils ne nous ont jamais appris non plus comment les bénéfices sont devenus si petits, tandis que nous savons bien qu'à l'époque de la réforme les choses étaient arrangées de manière qu'aucun n'était insuffisant: il nous faudra donc bientôt rechercher la cause de leur diminution.

Quant à l'*accomplissement des devoirs* de l'Eglise, tout homme en entrant dans les ordres sacrés déclare positivement devant Dieu, à l'autel et en présence de l'évêque, "qu'il se croit véritablement inspiré intérieurement par l'Esprit Saint, pour se charger de cet emploi et de ce ministère, pour servir Dieu en procurant sa gloire, et en édifiant le peuple; qu'il est déterminé, à l'aide des Ecritures, à instruire le peuple commis à sa charge; qu'il mettra ses soins et sa diligence à répandre la doctrine et à suivre la discipline du Christ, comme le Seigneur l'a établie et comme le royaume l'a reçue d'après le commandement de Dieu; qu'il enseignera avec soin et diligence au peuple commis à sa charge; qu'il sera attentif à éloigner et à bannir toute doctrine étrangère et erronée, contraire à la parole de Dieu, à faire des exhortations publiques et privées à tous ceux qui lui sont confiés, et aux malades quand l'occasion le requerra; qu'il s'appliquera à la prière et à la lecture des saintes Ecritures, et aux études qui y ont rapport, renonçant aux choses du monde et de la chair; qu'il aura soin de se conduire, ainsi que sa famille, d'après la doctrine du Christ, pour devenir un exemple et un modèle édifiant du troupeau du Christ; qu'il maintiendra et propagera la tranquillité, la paix et la charité parmi tous les chrétiens, et spécialement parmi ceux qui sont commis à sa charge." Ayant fait cette déclaration, il la ratifie et la confirme solennellement, en recevant la sainte communion!

En outre de ceci, les curés (et à peu près un tiers des bénéfices consistant en cures) étaient obligés avant que l'acte 43e. de Georges III, chapitre LXXXIV, eût été passé (acte dont je parlerai au long tout à l'heure,) de faire serment sur l'Evangile de résister constamment au milieu de leur troupeau. Ce serment n'était pas jugé nécessaire pour les recteurs: mais le curé étant un personnage inférieur, on croyait nécessaire de le lier par un serment, en outre de la déclaration solennelle qu'il avait faite en prenant les ordres. Cependant, malgré les vœux solennels, malgré la déclaration que chacun avait faite qu'il se croyait mu par l'Esprit Saint à prendre sur lui le soin des âmes; malgré leur ratification de cette déclaration en recevant la sainte communion, malgré tout cela enfin, nous voyons par un compte rendu au roi en son conseil, par les évêques l'an 1511, et communiqué par le roi au parlement, qu'il y avait alors dix mille quatre cent vingt-et-un bénéfices, et que sur le nombre cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept des titulaires résidaient dans leurs bénéfices, et cinq mille vingt-quatre n'y résidaient point, et par conséquent ne remplissaient pas l'engagement contracté à leur ordination.

Mais nous arrivons à une époque et à une transaction mémorable dans l'histoire de cette Eglise: je veux parler de l'acte du parlement de 1503, 43e. de Georges III, chapitre LXXXIV. Le lecteur doit savoir que pendant la dernière et glorieuse guerre contre la France, un changement total eut lieu dans la conduite du clergé de cette Eglise. Les Français avaient commis des actions qui avaient rempli d'horreur le monde entier, et le peuple anglais en particulier. Ils avaient renversé leur Eglise, l'avaient dépourvue de ses richesses et de ses dîmes; ils s'étaient presque proclamés athées. Les ministres anglicans, non seulement pour leur propre sécurité, mais aussi, comme ils l'espéraient, pour leur avantage, profitèrent de ces circonstances; ils représentèrent tous les dissidents en général, et tous ceux qui osaient proférer un mot de plainte contre les dîmes, ou comme amis des impies de France, comme jacobins, niveleurs, révolutionnaires et rebelles dans le cœur. Ils réussirent; et durant cette guerre, nombre de personnes furent punies par de fortes amendes et par la prison, pour avoir seulement donné à entendre la centième partie de ce qui s'imprime ouvertement aujourd'hui dans tous les journaux du royaume, contre le clergé et l'Eglise établie.

Dans cet état de choses, les dix-neuf vingtièmes de la nation étant aveuglés et trompés, et l'autre vingtième forcé au silence par la crainte de la ruine, de la prison, les membres du clergé méprisèrent les lois sur la résidence, et s'inquiétèrent peu de leurs paroissiens sous ce rapport. Et maintenant, lecteurs, faites, je vous prie, grande attention à ce qu'étaient ces lois sur la résidence. L'acte 21 d'Henri VIII, chapitre XIII, imposait la résidence aux titulaires de bénéfices, pour procurer, d'après le préambule, "le soutien et l'accroissement du culte, la prédication et l'enseignement de la parole de Dieu, pour que de bons et saints exemples fussent donnés, pour le soulagement des vicaires, l'augmentation de la piété et du respect des laïques pour les ecclésiastiques." L'acte avait pour titre: *Défense aux ecclésiastiques d'avoir plusieurs bénéfices; et de faire valoir des fermes.* Par cet acte, de grosses amendes étaient imposées à celui qui posséderait plus d'un bénéfice, ou qui s'absenterait de sa paroisse et de son presbytère, ou qui exploiterait une ferme, excepté pour lui-même et sa famille. Tout ministre qui achèterait une chose pour la revendre, soit marchandise, ou blé, ou bestiaux, ou aucun autre objet, était par là même sujet à une enquête; la moitié de la confiscation devait être pour le roi, et l'autre moitié pour le dénonciateur qui l'aurait fait poursuivre dans les tribunaux du roi. Il y avait diverses exceptions pour les chapelains du roi, les évêques, ou la grande noblesse; et

dans ces cas d'exception, le ministre pouvait avoir deux bénéfices. Quant à la masse du clergé des paroissiens, la loi était expresse, même envers le clergé des cathédrales; cette clause de l'acte portait expressément "que tout archidiacre, doyen, chanoine, ministre ou vicaire seroit personnellement résident au lieu de son bénéfice (ou à l'un d'eux, dans les cas d'exception où lui était permis d'en avoir deux,) et dans le cas où ces personnes s'absenteraient volontairement un mois de suite, ou l'espace de deux mois en plusieurs fois, dans le cours d'une année, pour résider ailleurs, ils paieraient pour chaque fois la somme de dix livres sterling (deux cent cinquante francs,) la moitié au roi, notre souverain seigneur, et l'autre moitié à celui qui aurait poursuivi devant les tribunaux du roi, par plainte ou dénonciation.

Telle était la loi reçue de l'Eglise catholique, et qui n'avait été ni abrogée ni entreteue. Et qu'est-ce qui pouvait être plus raisonnable que cette loi? Depuis que le pays fut devenu protestant, un acte (13e. d'Elisabeth, chapitre XX) enjoignit qu'aucun bail d'aucun bénéfice ne durerait qu'autant que le titulaire résideroit, et que celui qui enfreindrait cet acte perdrait le revenu d'un an de ce bénéfice. Maintenant nous venons au point le plus important.

J'ai déjà décrit l'état d'arrogance et d'insolence auquel le clergé était arrivé pendant la guerre contre la France; j'ai décrit son mépris pour le peuple en délit de l'existence de ces lois qui donnaient à chacun, et surtout aux paroissiens, le droit d'informer contre les ministres qui négligeaient leurs devoirs. Si leurs vœux et leurs sermens ne comptaient pour rien, au moins il y avait la lettre positive et non équivoque de la loi, et songez que dix livres sterling (deux cent cinquante francs,) au tems dont nous parlons, équivalaient à quatre mille huit cents francs (deux cents livres sterling) pendant la dernière guerre. Dans cet état de choses cependant, les dix-neuf vingtièmes du peuple, alarmés et aveuglés, et l'autre vingtième n'osait pas ouvrir la bouche, qui pouvait appliquer la loi? où trouver un homme qui osât informer contre un ministre faisant le commerce ou ne résidant pas? Pourtant cet homme se trouva en 1799 et en 1800; un M. William, qui avait été secrétaire d'un évêque, porta plainte contre des centaines de membres du clergé devant le tribunal du Banc du Roi, et quelques-unes de ces dénonciations allèrent jusqu'à amener la conviction.

A continuer.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

Nouvelles Religieuses.

ROME.

—Sa Sainteté le Pape Pie IX s'est rendue, le lundi 14 juin, de ses appartemens du palais du Quirinal à la salle consistoriale, où Elle a tenu un consistoire public pour donner le chapeau de cardinal à Leurs Eminences les cardinaux Baluffi, archevêque-évêque d'Imola, créé et publié dans le consistoire secret du 21 décembre 1846; Bofondi, créé et réservé *in pecto* dans le même consistoire, publié dans celui du 11 juin dernier; et Antonelli, créé et publié dans ce même consistoire du 11 juin.

Les nouveaux cardinaux se sont rendus d'abord dans la chapelle contigue à la salle consistoriale, et là ils ont prêté le serment prescrit par les constitutions apostoliques, en présence de Leurs Eminences les cardinaux Macchi, doyen du sacré collège; Castracane, camerlingue du même sacré collège; Franski, comme premier cardinal de l'ordre des prêtres; Riario-Sforza, premier de l'ordre des diaques et camerlingue de la sainte Eglise; Bernetti, vice-chancelier; et Mgr. Meli-Lupi-Soragna, secrétaire de la congrégation consistoriale.

Après le serment, ils ont été introduits dans la salle consistoriale par les cardinaux-diaques Riario-Sforza et Bernetti. Parvenus devant le trône pontifical, ils ont, suivant les formalités d'usage, baisé le pied, puis la main du St. Père, qui a daigné ensuite les embrasser. Ils ont donné à leurs vénérables collègues et en ont reçu tour à tour l'accolade, ils ont pris possession de la place qui leur était assignée, et sont revenus ensuite devant le trône du Pape, qui leur a imposé le chapeau.

Dans cette circonstance, Mgr. Grolli, doyen des avocats consistoriaux, a plaidé pour la troisième fois, en présence du St. Père, la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Pierre Canisius, de la Compagnie de Jésus.

Les cardinaux se sont ensuite rendus à la chapelle pour y chanter le *Te Deum*. Les prières d'usage ont été récitées par S. Em. le cardinal Macchi, et les nouveaux membres du sacré collège ont reçu une seconde fois, en signe de sollicitations, l'accolade de leurs collègues.

A la suite du consistoire public, il a été tenu un consistoire secret dans lequel le St. Père a fermé la bouche aux cardinaux Baluffi, Bofondi et Antonelli.

Sa Sainteté a ensuite proposé les Eglises suivantes:

L'Eglise métropolitaine de Milan pour Mgr. Bartholomée Ronelli; transféré du siège épiscopal de Crémone;

L'Eglise épiscopale d'Aquapendente pour Mgr. Jean-Baptiste Pellei; transféré du siège de Segni;

L'Eglise épiscopale de Segni pour le R. V. D. Louis Ricci, chanoine de la cathédrale de Norcia, recteur du séminaire, examinateur et juge synodal, docteur *in utroque jure*.

Sa Sainteté a ensuite, suivant l'usage, ouvert la bouche aux trois cardinaux, leur a remis l'anneau et assigné leur titre : le titre presbytéral de St. Marcellin et de St. Pierre au cardinal Balussi, la diaconie de St. Césaire au cardinal Bofondi, et celle de St. Agathe à la *Suburra* au cardinal Antonelli.

La demande du *Pallium* a été présentée pour l'Eglise métropolitaine de Milan.

A l'issue du consistoire secret Sa Sainteté a reçu en particulier les nouveaux cardinaux, qui ont fait dans l'après-midi, en grande cérémonie, la visite d'usage à la basilique de St. Pierre, d'où ils se sont rendus chez le cardinal Macchi, doyen du sacré collège, pour le complimentier.

Dans la soirée, Mgr. Della Porta, camérier secret de Sa Sainteté, est allé porter le chapeau aux nouveaux cardinaux.

—L'anniversaire du jour mémorable où, par une élection qu'on peut appeler miraculeuse, Pie IX fut élevé sur la chaire de saint Pierre, devait être pour Rome, pour les provinces de l'Etat pontifical, pour le monde catholique tout entier un jour de joie et de pieuses actions de grâces.

Les Romains, à qui il a été donné d'admirer de plus près les hautes qualités et les saintes vertus de ce grand Pape, ont voulu dans cette circonstance ajouter aux témoignages tant de fois répétés de l'allégresse publique, une démonstration solennelle qui fût une preuve encore plus éclatante de la joie, de la reconnaissance et de la concorde qui régnent dans tous les cœurs. Bologne, qui est aujourd'hui si heureuse de s'appeler la sœur de Rome, avait envoyé une riche bannière pour être bénie par Pie IX, et pour être gardée par les Romains comme un signe d'inaltérable union entre tous les sujets de l'auguste Pontife. Remise par le Pape aux mains du prince Orsini, sénateur de Rome, qui l'a confiée à la garde civique, cette bannière a été portée en triomphe dans la grande solennité dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Depuis plusieurs jours, Rome tout entière se livrait avec une joyeuse activité aux préparatifs de cette fête. Toutes les mains semblaient occupées à broder des bannières, à dessiner des emblèmes, à préparer des tentures, à tresser des guirlandes de fleurs. Hier, dans l'après-midi, les principales rues étaient parcourues par des bandes de musiciens escortées de paysans qui arrivaient de tous les pays voisins. La foule se portait à la répétition générale de l'hymne composé pour la fête. Toute la nuit, les chants et les acclamations retentirent dans les rues habituellement si calmes de la ville éternelle.

Mais ce matin le soleil s'est levé pour éclairer l'un des plus beaux jours de Rome. Les salves d'artillerie du château St. Angelo ont donné le premier signal de cette fête tout à la fois nationale et religieuse. La ville tout entière s'est mise en mouvement. Le rendez-vous était donné à chacun des quatorze quartiers de Rome dans l'une de ses églises. Puis, vers les dix heures, pendant que le Pape, unissant ses prières aux vœux de son peuple, assistait avec le sacré collège et la prélature à la messe solennelle chantée au palais du Quirinal par le cardinal Patrizzi, les quatorze quartiers se sont réunis au Forum. De là, ils sont montés au Capitole où la garde civique, dépositaire de la bannière offerte par les Bolognais, était sous les armes. Le cortège s'est mis en marche, chaque quartier formant une sorte de bataillon distinct, précédé de son drapeau et de sa troupe de musiciens. Les villes de *Frosinone*, d'*Alatri*, d'*Aguni*, de *Subiaco*, de *Tivoli*, de *Palestrina*, etc., avaient aussi leur bannière, leur musique et leur place distinctes dans ce cortège triomphal, qui est descendu par la rampe du Capitole, vers la place d'*Ara-Cali*, et s'est rendu au palais du Quirinal par la place de Venise, la place des Saints Apôtres et la rue de *Magna-Napoli*.

Depuis un an la place du mont Quirinal a vu bien des scènes touchantes et grandioses. Aucune n'a égalé celle d'aujourd'hui. De nombreuses bannières flottaient au vent, surmontées de l'aigle romaine, autrefois symbole de sanglantes victoires, emblème de paix aujourd'hui et de concorde chrétienne. L'hymne de Magazzari, chanté par 3,000 voix, exaltait et faisait battre plus de 40,000 cœurs, car je n'exagère pas en portant à ce nombre la multitude qui remplissait la place, les rues voisines, les fenêtres et les balcons des palais qui entourent la place. C'est au milieu de ces chants d'enthousiasme et d'ivresse populaire que le Pape Pie IX est apparu au grand balcon du palais apostolique. Le respect a comprimé aussitôt cet élan d'universelle allégresse : ces milliers de voix ont fait silence, et toute cette foule s'est prosternée pour recevoir la bénédiction du suprême Pasteur, dont la voix émue, les regards et les bras levés au ciel semblaient attirer sur son peuple toutes les grâces d'en haut.

Après la bénédiction, le cortège, accompagné d'une masse innombrable de population, s'est dirigé par la rue des Quatre-Fontaines et la place d'Espagne, vers la place du Peuple pour parcourir la longue rue du Corso. La garde civique portant le drapeau donné par la ville de Bologne, ouvrait la marche : les quatorze quartiers de Rome, l'Université, les nombreuses députations des villes voisines suivaient dans l'ordre que j'ai déjà indiqué, au milieu des acclamations et des applaudissements qui partaient de toutes les fenêtres, sous une pluie de fleurs qui tombait de tous les balcons au bruit des fanfares et des hymnes, que des chœurs, dirigés par Magazzari, chantaient par intervalle. C'est ainsi que l'immense cortège est arrivé au Capitole d'où il était parti : les rangs se sont rompus sur la place, et la foule s'est dispersée avec un ordre, avec un calme non moins admirable, peut-être, que son enthousiasme dans l'ivresse de cette fête.

Cette belle journée, ouverte sous les auspices de la religion, devait se terminer par la prière et par un acte public de dévotion. La vaste église de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Dioclétien, n'a pu recevoir qu'une partie de la multitude qui s'y est portée vers les quatre heures pour y assister au salut du saint Sacrement. Le Père *Guazzini* y a prêché un éloquent discours sur l'objet de ce mémorable et pieux anniversaire. Les vœux de ce magnifique temple ouvert au véritable Dieu par le génie de Michel-Ange, sur les ruines païennes, ont retenti du chant sacré du *Te Deum* ; et l'un des plus illustres et des plus saints amis de Pie IX, son successeur sur le siège d'Imola, celui qu'il a le premier revêtu de la pourpre romaine, le cardinal Balussi a terminé cette fête mémorable par la bénédiction solennelle du très saint Sacrement.

Le soir une illumination splendide a pour ainsi dire donné à la nuit toute la clarté du jour. Comment vous décrire l'éclat et la diversité de toutes ces lumières ? Il n'est pas de famille si pauvre qui n'ait eu un peu d'huile à faire brûler sur son humble fenêtre en l'honneur et pour l'amour du Pontife qui a dévoué ses jours et ses nuits au bonheur de tous ses sujets.

Ami de la Religion.

—Le 17 juin, anniversaire de son élection au suprême pontificat, le Pape Pie IX, a publié un Bref apostolique relatif à la création de l'ordre équestre de Saint-Pie.

FRANCE.

—S. Em. le cardinal Du Pont, archevêque de Bourges, était en cours de visites pastorales, lorsqu'il a reçu du garde-noble envoyé par le Pape l'avis officiel de sa nomination et les premiers insignes du cardinalat. Le vénérable pontife est entré aussitôt dans sa ville archiepiscopale, pour venir ensuite à Paris recevoir la barrette. Mais nous apprenons aujourd'hui par une lettre particulière, qu'une douleur rhumatismale dont il a été subitement atteint, l'a forcé de garder le lit. La même lettre nous fait espérer que cette indisposition ne retardera que peu de jours le voyage de Son Eminence.

Ami de la Religion.

—Toutes les âmes honnêtes, comme tous les cœurs chrétiens, ont accueilli avec un égal sentiment de douleur et de dégoût, le scandale d'un mépris public pour toutes les croyances donné par le *Journal des Débats*, dans un article de plaisanteries impies, à propos du discours si national et si chrétien de M. le comte de Quatrebarbes sur l'action du catholicisme en Algérie.

Mgr. l'évêque de Chartres a exprimé dans une lettre pastorale le sentiment de la foi catholique outragée et contristée par cet indigne langage d'un organe du gouvernement. Il a ordonné que des prières publiques fussent offertes à Dieu dans son diocèse, comme une juste expiation de ces blasphèmes.

« Dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, dit le vénérable prélat, on donnera, jusqu'à nouvel ordre, la bénédiction du Saint-Sacrement après les vêpres de tous les dimanches et de toutes les fêtes d'obligation. On y chantera le *Tantum ergo*, le *Ps. Miserere*, le *Parce Domine*, le *v. Ostendit nobis*, et l'oraison *Deus, qui culpâ offenderis*.

« Les prêtres diront tous les jours, à la messe, pendant le même tems, la collecte, la secrète et la postcommunion *Pro quâcumque necessitate, aut quâcumque re postulandâ*, p. cxi du Missel.

« Nous engageons toutes les âmes chrétiennes à faire des prières, des actes de piété et des aumônes à la même intention. »

Un journal nous apprend aujourd'hui que le scandale aurait eu quelque retentissement dans le monde politique. Voici ce que nous lisons dans le *Commerce* au sujet de cet article du *Journal des Débats* :

« Le scandale fut grand dans le monde religieux. L'indignation s'est même portée jusqu'à ce point qu'elle est devenue une affaire diplomatique et un scandale public. On assure que le roi Charles-Albert ayant eu connaissance des réflexions de la feuille ministérielle, a positivement déclaré à notre ambassadeur à Turin, qu'il était impossible de s'allier à un gouvernement dont les organes semi-officiels émettaient de pareilles pensées sans être immédiatement désavoués. Notre ambassadeur a sur le champ fait parvenir cette parole à qui de droit. Mais ce n'est pas tout : le rigide et vertueux prélat du diocèse de Chartres a ordonné à propos de l'article du *Journal des Débats*, des prières publiques, ayant pour but d'éloigner de nous les fléaux que l'impiété jurée d'un Etat ne manque jamais d'attirer sur tout un peuple.

« Nous n'avons pas besoin de dire combien le *Journal des Débats* a été vivement réprimandé. Ce n'est pas pour être compromis par elle qu'on entretient une feuille. On a même commandé à cette feuille de faire amende honorable si c'est possible.

« Le *Journal des Débats* s'est excusé ce matin. Il revient sur son malencontreux article ; il explique sa pensée qu'on a mal comprise, le *Journal des Débats* l'affirme, et a prétendu dire que notre gouvernement professe le respect de la liberté religieuse. Mais la liberté religieuse n'est pas précisément l'indifférence, le mépris à l'égard de toutes les religions ; aussi le *Journal des Débats* croit devoir ajouter, pour son excuse, que son article est une erreur, et qu'il a été insinué dans ses colonnes par un *jésuite* qui a voulu lui jouer une pièce. Le *Journal des Débats* ne renonce pas à sa nature : il est railleur et insolent même dans son humilité. »

Idem.

Nouvelles Politiques.

ANGLETERRE.

Rien de nouveau : le Parlement tire à sa fin. Le Sénat de l'Université

de Londres a rejeté la motion du Dr. Jerard qui voulait que les collèges consacraient une partie de leur enseignement à l'histoire de l'Écriture.

ÉCOSSE.

A l'Edinburg Highland Destitution Board, on a annoncé que des provisions au montant de £11000 viennent d'être reçues d'Amérique.

IRLANDE.

—Voici, d'après un journal de Londres, la conclusion à tirer des rapports arrivés de toutes les parties de l'Irlande sur l'apparence des campagnes : la récolte des pommes de terre est saine et sauve quant à présent ; celle de tous les autres produits de la terre promet d'être hâtive, abondante et de bonne qualité.

FRANCE.

—La cour des pairs, siégeant le 26 juin en chambre du conseil, a rendu son arrêt de mise en accusation dans l'affaire Despans-Cubières et consorts. Elle a ordonné la mise en accusation de MM. Despans-Cubières, Parmentier, Pellaprat et Teste. La cour a, dit-on, examiné d'abord s'il existe des charges suffisantes contre M. Teste, pour qu'il puisse être accusé d'avoir agréé des offres et reçu des dons pour faire un acte de ses fonctions non sujet à salaire. De la solution de cette première question dépendait en effet la solution de toutes les autres, puisque le caractère de la prévention à l'égard de tous les accusés, résulte précisément de la situation de M. Teste, comme fonctionnaire public, et de la nature des relations qui ont pu exister entre eux et lui. La cour s'étant prononcée hier pour l'affirmative, elle a discuté aujourd'hui les charges qui pèsent sur M. le Général Cubières, également pair de France, et sur MM. Parmentier et Pellaprat. La cour a décidé qu'il résulte de l'instruction contre ces trois accusés des charges suffisantes, d'avoir, en 1842, corrompu par offres, dons et présents, le ministre des travaux publics ; et en particulier, contre MM. Cubières et Pellaprat, d'avoir à la même époque, employé des démarches frauduleuses, pour se faire remettre une portion des fonds destinés à la corruption. La cour a en conséquence, et en vertu de la connexité, décidé la mise en accusation des quatre prévenus. Nous croyons devoir rappeler ici, par esprit de justice, qu'il ne s'agit encore que d'une mise en accusation, et non d'un arrêt définitif.

La Cour des Pairs a prononcé un arrêt qui donne à cette question une solution provisoire, et dont voici la conclusion :

La Cour des Pairs ordonne, en conséquence, lesdits :

“ Amédée-Louis Despans-Cubières, âgé de 61 ans, pair de France, né à Paris, y demeurant, rue de Cligny, No 27 ;

Marie-Nicolas-Philippe-Auguste Parmentier, âgé de 55 ans, avocat, né à Lure (Haute-Saône), demeurant ordinairement à Lure, et habitant momentanément Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, No 6 ;

“ Leu-Henri-Alexandre Pellaprat, âgé de 75 ans, ancien receveur-général, né à . . . demeurant à Paris, quai Malaquais, No 17 ;

“ Jean-Baptiste Teste, âgé de 67 ans, pair de France, né à Bagnols (Gard), demeurant à Paris, rue de Lille, No 85 bis ;

“ Seront cités à comparaître à la barre de la cour pour y être jugés conformément à la loi.”

Observateur.

ESPAGNE.

—Les Montémolinistes ont fait une tentative d'insurrection dans la province de Burgos. On lit dans l'Eco-Del Comercio : le samedi, 19 juin, a eu lieu à Burgos un prononciamiento montémoliniste. Le dimanche matin, on savait déjà que les factieux s'étaient montrés sur six points différents, à 8 heures et demie on battait la générale dans la ville. Les montémolinistes s'étaient emparés de quatre chevaux au relais de Zarracin près de Burgos. Ils ont arrêté une voiture à 4 lieues. Ils portaient des bédets rouges, et ils étaient sous les ordres de Cabecilla El Estudiante, ancien commandant en second, sous les ordres de Balmaseda? homme jouissant d'un certain prestige dans le pays. Ils ont commencé par détruire le télégraphe, établi près de Burgos, faisant partie de la ligne télégraphique qui met en communication la frontière de France avec Madrid.

—On se rappelle l'attentat d'un individu nommé Angel de la Riva aux jours d'Isabelle. Cette affaire s'instruit devant le tribunal d'un district de Madrid. Le commencement de la procédure publiée par les journaux, outre quatre dépositions des témoins et les interrogatoires du prévenu ; tout fait présumer qu'on le fera passer pour fou.

PORTUGAL.

—Le steamer péninsulaire le Madrid, a apporté des nouvelles de Lisbonne, en date du 9 juin, et d'Oporto du 11.

La junte, privée de son chef, de son escadre et de ses meilleures troupes, s'est résignée à accepter l'armistice et les quatre articles du traité proposé par le colonel Nylde, à la condition de la formation d'un ministère qui fût une garantie contre le despotisme et les actes de cruauté : un ministère ayant à sa tête le comte Lavradio était considéré comme le plus propre à satisfaire ce désir.

Le conseil anglais a ordonné de garder le blocus avec moins de rigueur, et y a autorisé provisoirement des exceptions en faveur des pavillons anglais, français et espagnol. Le général Saldanha, en dépit de l'armistice, continuait de s'avancer avec son armée, soutenue par un corps de troupes espagnoles, et la junte, comme mesure de précaution, s'occupait de renforcer ses positions de Sierra Convent et Villa-Nova.

San da Bandeira, à qui l'amiral Parker a de nouveau fait proposer de se rendre prisonnier de guerre aux forces anglaises, a formellement déclaré qu'il

ne céderait pas sans combat et ne signerait une capitulation que s'il y était contraint par la force, afin qu'il fût bien constaté que le peuple portugais, armé pour la défense de sa liberté, ne cédait qu'à la violence et à l'aggression étrangère.

L'amiral Parker s'est rendu auprès de la reine pour l'inviter à mettre immédiatement à exécution les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de son peuple, en lui exposant que ce serait, au moyen de se concilier l'opinion. Mais ses exhortations sont restées sans effet.

La reine a déclaré que l'exécution de ses promesses était subordonnée à la reddition des rebelles ; qu'elle ne nommerait un nouveau ministère, et ne rétablirait les libertés publiques, qu'après l'entière pacification du pays. Bien plus, au lieu des décrets concilians que l'on attendait, la Gazette du 7 juin a publié une ordonnance royale qui proroge la suspension des libertés individuelles de la presse, etc., et témoigne des dispositions réactionnaires qui menacent le Portugal.

Au reste, le mouvement ne paraît pas étouffé, malgré les dispositions de la junte. La province de Beira occupée par les troupes de Saldanha, s'est soulevée en masse, ainsi que d'autres du royaume, restées calmes jusqu'ici. Des mesures ont été prises aussitôt par le commandant des forces anglaises pour arrêter la marche des troupes commandées par Saldanha.

ITALIE.

—Le Diario di Roma du 15 juin publie le décret qui institue un conseil des ministres dans les États pontificaux. Ce décret est daté du 12 mai ; en voici les principales dispositions :

“ Le conseil des ministres se compose : 1o du cardinal secrétaire-d'état ; 2o du cardinal camerlingue ; 3o du cardinal-préfet des eaux et-chaussées (de l'arque et stinle) ; 4o de monseigneur l'auditeur de la chambre ; 5o de monseigneur le gouverneur de Rome ; 6o de monseigneur le trésorier-général ; 7o de monseigneur le président des armes (ministre de la guerre) ; le cardinal secrétaire-d'état est président du conseil et dirigera les séances lorsque le souverain n'y assistera pas en personne.

“ Le cardinal-camerlingue pourra être suppléé dans le conseil par Mgr. l'auditeur du camerlingue ; le cardinal-préfet des eaux-et-chaussées, par Mgr. le président ; mais ces membres suppléans n'auront voix délibérative que sur les matières de leur ressort spécial.

“ Seront encore appelés aux séances du conseil les chefs des dicastères (dicasteri, grandes administrations) indiqués ci-dessus, si leur concours est reconnu nécessaire. Si l'un de ces chefs de dicastère se trouve être un cardinal, il votera sur toutes les affaires soumises au conseil, comme les membres qui en font habituellement partie.

“ Les deux substitués de la secrétairerie d'état assisteront aussi aux séances, mais ils n'auront pas droit de vote lorsque le cardinal-secrétaire sera présent. —

“ Le conseil sera assisté d'un prélat-secrétaire, sans droit de suffrage.

“ Les attributions de chacun des ministres sont à peu près celles qu'indique son titre : le cardinal-secrétaire-d'état conserve la direction des affaires étrangères et de l'intérieure ; mais on détache de son ministère quelques attributions judiciaires qui sont transférées à l'auditeur de la chambre. Cependant la cour dite sacra rota et tous les tribunaux qui sont présidés par un cardinal restent dans le ressort de la secrétairerie-d'état.”

“ Le gouverneur de Rome conserve, outre le gouvernement de la capitale, la direction de la police générale de l'État.

“ L'auditeur de la chambre et le gouverneur de Rome cessent toutes fonctions judiciaires, civiles ou criminelles, qu'ils exercent directement ou par délégués.

“ Le trésorier-général cesse également de présider et la congrégation chargée de juger les questions du contentieux administratif, et le tribunal criminel de la chambre. —

“ Les affaires à traiter dans le conseil des ministres sont :

“ Les conflits d'attributions entre les divers dicastères (administrations) ;

“ 2o Les réclamations adressées à la secrétairerie-d'état contre les décisions de chaque dicastère par les parties intéressées ;

“ 3o Les changements dans la circonscription territoriale ;

“ 4o Les nouvelles lois et les réglemens généraux, les instructions morales, l'interprétation des lois ou réglemens en vigueur ;

“ 5o Tout ce qui regarde le système économique, les finances et les intérêts généraux de l'état ;

“ 6o La nomination de quelques hauts fonctionnaires à proposer par les chefs des départemens respectifs ;

“ 7o Toutes les affaires que le souverain déférera à l'examen et à la décision du conseil.”

Telles sont les principales dispositions de ce décret, qui est rendu exécutoire à partir du 1er juillet prochain.

SUISSE.

—Une grande réunion a eu lieu le 21 juin, à Brunsen, dans le canton Schwyz, sur les bords du lac de Lucerne, entre des délégués des sept cantons séparatistes. Les résolutions les plus violentes ont été adoptées avec une quasi-unanimité qui témoigne que la ligue compte en dernière analyse sur l'intervention étrangère. On a vu figurer à ce conciliabule deux ou trois notabilités protestantes. Jusqu'à présent les conservateurs de cette confession avaient été en général sobres de démonstrations hostiles pour des questions qui paraissent être avant tout du domaine religieux.

L'ambassadeur de France continue ses excursions dans les cantons ; et

ne sera de retour à Berne que pour l'ouverture de la diète. On parle de son rappel. L'envoyé britannique continue, de son côté, à afficher la sympathie la plus prononcée pour la cause de Berne et de Zurich.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 JUILLET 1847.

ARRIVÉE DE LA MALLE ANGLAISE:

PARIS30 juin.
LONDRES.....3 juillet.
ROME.....16 juin.

NOUVELLES RELIGIEUSES:

Italie: Pie IX. Nouveaux cardinaux. — France: Deux nouveaux cardinaux français. Obsèques de l'abbé Feytaud. Le Journal des Débats et M. de Quatrebarbes. M. Hébert et le clergé français. — Angleterre: Réunion des sociétés des missions protestantes. — Irlande: Patience et résignation du peuple. — Chine: Mission des Anglais. — Allemagne: Missionnaires.

Les nouvelles religieuses ne sont pas d'une grande importance. Pie IX continue, par ses mesures réformatrices et régénératrices, à recevoir les acclamations de toute l'Italie. Il se prépare à tout instant des fêtes populaires en l'honneur du Pape, et le jour anniversaire de son exaltation, le peuple romain devrait se porter en foule au palais papal et célébrer dignement ce jour de fête.

Le 15 juin, Sa Sainteté a tenu un consistoire public et donné le chapeau de cardinal à LL. EEM. les cardinaux Balussi, Bosondi et Antonelli; Sa Sainteté a de plus proposé l'Eglise métropolitaine de Milan pour Mgr. Romilly, évêque de Segni, qui aura pour successeur un prêtre du diocèse de Nurecia le R. D. Louis Ricci.

En France, l'Episcopat voit en ce moment deux de ses membres recevoir du Souverain-Pontife la pourpre romaine; ce sont Mgr. Giraud, archevêque de Cambrai et Mgr. Du Pont, archevêque de Bourges. LL. EEM. devaient se rendre à Paris pour y recevoir la barrette.

A l'occasion des obsèques de l'abbé Feytaud célébrées de force par un boulanger, dans l'Eglise de Périgueux, le *National* s'est permis un moment de réjouissance, mais le ministre des cultes a fait sortir une circulaire défendant de porter la moindre atteinte à la liberté du culte catholique. Le *National* est revenu à la charge et dit entre autres choses: "Nous le disons franchement et hautement, si ce pays se résignait à subir la tyrannie des misérables fiquins (les ministres) qui prennent à son égard de telles libertés, il ne subirait que la juste peine de son défaut de courage." Cet article a été relevé comme les autres par l'*Univers*, l'*Ami de la Religion* et les autres papiers religieux.

Le *Journal des Débats*, le digne confrère du *National*, s'étant mis d'une manière indécente des vœux toutes religieuses de M. de Quatrebarbes, à l'occasion des affaires d'Algérie, Mgr. l'évêque de Chartres a adressé à son clergé une lettre pastorale ordonnant des prières publiques pour réparer les blasphèmes de cette feuille semi-officielle. Cependant celle-ci ne s'en tient pas pour battue; elle prend le ton railleur et tout en faisant la badine, elle répète ses blasphèmes et en profère de nouveaux. Mais les feuilles catholiques étaient là pour répondre et elles ont su payer de bonne monnaie le journal dont les écrits n'ont pour but que l'abaissement du clergé et le ridicule de la Religion.

D'autre part, M. Hébert, le garde des sceaux, qui a un si grand attrait pour les Articles Organiques, ne souffre jamais même l'ombre d'une violation à ce sujet. La Lettre Encyclique du Pape, pour demander les prières, etc. de l'Eglise en faveur de l'Irlande ayant été publiée en France dans plusieurs diocèses, sans l'autorisation préalable du gouvernement, le Garde des Sceaux a fait sortir une circulaire pour rappeler aux Evêques ce point des Articles Organiques. Cette conduite du gouvernement français a été stigmatisée comme de droit par plusieurs feuilles françaises et notamment par l'*Univers* dont nous reproduirons prochainement l'article.

Rien de nouveau d'Angleterre sous le rapport religieux. Les Sociétés des Missions Protestantes s'étaient réunies en assemblée générale pour connaître l'Etat de leurs comptes. D'après ces comptes, il appert que les Sociétés des Wesleyens, des Episcopaux, de la Conversion des Juifs et des Traités ont reçu des sommes au montant de £307000. Dans un rapport de ces Sociétés, on lit ce qui suit: "L'Eglise Catholique Romaine déploie une activité toute nouvelle en faveur des Missions; et elle réunit des sommes extraordinaires. Elle inonde les pays de l'Orient de ses Missionnaires, dont une centaine vient de se rendre en Chine; ils se répandent dans les Indes, en Cochinchine, en Afrique et en Amérique, où ils apposent les plus incroyables efforts aux Missions Protestantes."

En Irlande, le peuple et le clergé continuent leur conduite héroïque; ils se soumettent aux décrets de la Providence, et attendent avec hâte le retour des cendres du Libérateur, dont le fils vient d'obtenir une entrevue du Souverain-Pontife. Sa Sainteté a témoigné la plus grande estime pour le fils du Héros de la Chrétienté, comme Elle appelle O'Connell, et a montré toute la part qu'Elle prend dans l'affliction de la famille du Libérateur et dans la désolation du peuple Irlandais.

En Chine, les Anglais tout en accomplissant les desseins de leur politique, tout en s'ouvrant de nouveaux débouchés pour leur commerce, remplissent des fonctions dont ils ne se doutent même pas; ils donnent accès à l'Empire Chinois, et les Missionnaires catholiques vont se servir de ce moyen pour pénétrer les Etats du Céleste Empire, et conquérir de nouveaux royaumes à la foi de l'Eglise Romaine.

L'Allemagne vient d'envoyer de nouveaux Missionnaires en Amérique. Des *Pauvres Sœurs des Ecoles* s'en vont aux Etats-Unis se fixer dans la *Cité de Marie*; un Missionnaire M. N. Stauber les accompagne et se rend au diocèse de Pittsburg.

Sa Majesté a accordé une pension £300 au Rév. Théobald Matthew, en considération des sacrifices qu'il a faits pour la promotion de la tempérance.

NOUVELLES POLITIQUES.

Suisse dans les grains. — Situation de l'Angleterre. — Ministère français et M. E. de Girardin. — Session de la Diète Suisse. — Mouvement libéral en Italie. — Diète en Prusse. — Espagne et Portugal. — Difficultés en Chine.

La nouvelle la plus importante que nous ait apportée la dernière malle est sans contredit une nouvelle baisse dans le prix des farines, qui paraissent devoir encore diminuer de valeur. Ce qui contribuait puissamment à produire cet effet, c'était la nouvelle de grandes cargaisons de grains parties des ports américains; nous ajouterons que l'apparence favorable des récoltes pouvait aussi beaucoup influencer sur le taux des farines, qui ont éprouvé une réduction de 2s. à 2s. 6d. le baril.

En fait de politique, l'Angleterre n'offre rien de remarquable. Lord John Russell par ses tendances tantôt whig tantôt tory, par ses ménagements sans fin envers tous les partis tant politiques que religieux, est parvenu à faire disparaître presque toutes les nuances entre les libéraux et les conservateurs, et maintenant que les élections vont avoir lieu (vers la fin du mois) le peuple Anglais aura à choisir entre des candidats non de principes différents, mais entre des candidats qui n'auront pour se recommander que le plus ou moins de promesses en faveur des diverses localités. A l'occasion de cette lutte électorale, nous ferons remarquer que 15 millions d'Anglais sont représentés par 499 députés, et 2,600,000 Ecossais par 53 députés, tandis que 5,500,000 Irlandais n'envoient que 106 membres à la Chambre des Communes.

La situation du Ministère Français était des plus précaires. Le procès de M. E. de Girardin, instruit, avec le consentement de la Chambre des Députés, devant la Chambre des Pairs, n'a fait que porter une nouvelle atteinte au gouvernement de M. Guizot. Car M. E. de Girardin acquitté par la Chambre Haute, est revenu devant la Chambre des Députés demander une nouvelle enquête qui, accordée, faisait hautement comprendre que l'on pouvait soupçonner la moralité des

Ministres. Mais ceux-ci ont rallié leurs forces et ont encore trouvé 225 votes pour les soutenir. Cependant tout ne se bornera peut-être pas là, et la mauvaise allure des Ministres semble assez l'indiquer.

En Suisse, la prochaine session de la Diète sera sans nul doute des plus orageuses. L'expulsion des Jésuites sera le grand cheval de bataille ainsi que la ligue ultramontaine. On veut à tout prix étouffer en ce pays les idées libérales, mais ce sera en vain; le peuple, la majorité du peuple demande une Charte nationale; il n'aime point sa position actuelle, il est maître d'y remédier. "Les étrangers, dit un journal du continent, auront beau faire; la France et l'Autriche auront beau vouloir s'innocenter dans les affaires suisses, les sympathies des peuples environnants seront en faveur du mouvement libéral, et les événements prouveront que les Suisses savent user du droit qu'ont les nations de faire des réformes dans leurs institutions."

Le mouvement libéral se continue en Italie; on est partout fatigué du joug pesant de l'Autriche, et il n'y a pas jusqu'au Grand-Duc de Toscane qui n'accorde des faveurs à ses sujets; la liberté de la presse et la liberté des individus figurent au nombre de ses réformes.

En Prusse, la Diète a fini ses travaux et paraît avoir rempli les espérances que sa convocation avait fait naître.

L'Espagne était toujours dans l'embarras. La Reine n'était pas reconciliée avec son époux, et le Ministère menaçait encore de tomber. Il y avait eu un mouvement en faveur de Montemolin, mais il avait été comprimé à tems.

Le Portugal était dans le *statu quo*. Une partie des prisonniers faits par la flotte anglaise avait été remise en liberté, mais les insurgés demandaient avant leur soumission le renvoi du Ministère actuel.

En Chine, les Français ont eu un engagement avec les Chinois et leur ont tué, dit-on, mille hommes. Les Anglais eux-mêmes avaient eu des difficultés, et une escadre s'était emparé de tous les forts jusqu'à Canton, où la crainte de voir brûler la ville a fait consentir les Chinois à l'accomplissement du traité de Nankin et à faire de nouvelles concessions.

SESSION PARLEMENTAIRE.

Le Bill de l'Université, comme nous le disions mardi dernier, ne semble pas devoir passer durant la session actuelle; les Ministres ne veulent pas embarrasser d'avantage leur marche, et un vote contre eux sur cette mesure serait à coup sûr le signal de leur résignation. Mais il vaut bien mieux ne pas s'exposer à pareil malheur, et conserver encore quelques douze mois une petite paye de £1000 à £1200; cela compte pour quelque chose dans la balance. Ainsi point de Bill de l'Université. Mais les incendiés de Québec auront-ils quelque chose? Ce n'est pas certain encore; comme l'a bien fait remarquer M. Chauveau dans la séance de mardi soir, le gouvernement veut rendre un service aux incendiés de Québec, et il va, par sa mesure, les mettre dans un embarras encore plus grand. Pourquoi ne pas retrancher la seconde clause du Bill, comme le demandent tous les membres de Québec? c'est que vraiment l'on a pas l'intention de faire une seule mesure de justice. Après la question des £100,000, est venu la question des Municipalités. MM. Lafontaine, Chauveau, etc. ont montré toute l'inconvenance d'une pareille mesure; ils ont démontré d'une manière remarquablement claire le peu de confiance qu'auront les habitants de nos campagnes si l'on change ainsi à tout instant les lois des Municipalités, et que la loi sera encore moins bien exécutée, car les cultivateurs diront; "nous n'avons pas obéi à l'autre loi, ils l'ont rappelée; n'obéissons pas à celle-ci, ils la rappelleront de même." MM. Laurin, Fournier, et quelques autres se sont prononcés entièrement en faveur de la mesure, c'est-à-dire, pour les Municipalités de comtés. Du côté Ministériel, M. Viger est venu seconder MM. Lafontaine et Chauveau; le vénérable monsieur tout en citant un bon nombre de pays où la municipalité de paroisse fonctionne très-bien, a appuyé fortement sur le point suivant: que le système municipal est la base même du gouvernement. Il a ajouté que ce serait vouloir injurier son pays, le colomnier que de voter pour la mesure proposée. Néanmoins lorsqu'est venu le moment de voter sur la motion de M. Chauveau de renvoyer la mesure à 6 mois, le vénérable Monsieur a voté avec les ministres, en faveur de la même mesure qu'il venait condamner. M. Lafontaine a proposé que la mesure fût renvoyée à la prochaine session, que la loi actuelle fût continuée pour un an et qu'alors on pourrait discuter la question "si la municipalité de paroisse ne pourrait pas s'allier fort bien à la municipalité de comté." Cette suggestion ne paraît pas rencontrer les vues de ceux qui soutiennent chaleureusement la mesure maintenant en discussion. Mercredi soir la Chambre a rejeté le rapport du comité des Elections qui déclarait vacant le siège de M. Robinson pour Simcoe. Les Ministres n'ont eu qu'une majorité de deux, en se comptant bien entendu.

Prix du pain.—La nouvelle que vient de nous apporter la malle, d'une baisse constante dans la farine, a contribué puissamment à produire ici le même effet. Mais il est une classe de nos citoyens qui semble fermer l'oreille à toute nouvelle de ce côté-là, ce sont Messieurs les Boulangers. Dites-leur que la farine se vend quatre à cinq chelins de plus par quart, ils iront aussitôt trouver leurs pratiques et annonceront que le pain se vendra tant de plus par livre. La malle suivante nous apporte au contraire la nouvelle d'une réduction de cinq à six chelins par quart, les boulangers conserveront le même taux pour le pain et attendront la malle d'après. Mais cette malle donnera encore la nouvelle d'une autre baisse, que feront les boulangers? ils n'entendront pas et ne diminueront pas le prix du pain. Demandez-leur alors pourquoi ils ne font pas de réduction, ou ils ne nous répondront pas ou ils nous diront qu'ayant acheté de la fleur à haut prix, ils sont obligés de conserver le taux élevé du pain. Mais est-ce une raison, parce que vous avez fait une mauvaise spéculation, de la faire supporter par le public? est-ce là rendre justice? non; évidemment il y a abus en cette matière, et un abus grave. Le moyen d'y remédier, est un moyen bien simple et que nous indiquerons prochainement si l'on ne veut pas en venir à une spéculation moins injuste. Nous espérons donc que MM. les Boulangers voudront bien y penser à deux fois, et se souvenir que si les représentations ne font rien, le public se trouvera dans la nécessité d'adopter quelque mesure pour mettre un terme à un pareil état de chose.

La température, depuis mardi dernier, n'a fait que varier à l'infini. Nous avons eu des heures d'un tems frais et magnifique, mais en revanche nous avons eu des chaleurs étouffantes, accablantes, tropicales enfin. A tout cela, comme on pouvait s'y attendre, a succédé la pluie avec son cortège accoutumé, les éclairs et le tonnerre. Mercredi il est tombé de grandes averses qui auront dû être bien favorables à la végétation. Hier jeudi, le tems est revenu au beau, mais très-chaud; ce qui fait craindre la pluie. Ce tems ne paraît pas très-propice aux malheureux qui sont aux abris, il en est mort 31 mercredi et la maladie ne paraissait pas diminuer.

Les nouvelles du Séminaire ne sont pas des plus satisfaisantes. Un grand nombre de ces messieurs sont gravement malades, et l'on n'entrevoit plus d'espoir de conserver la vie à M. Richard. M. de Charbonnel est aussi dangereusement malade à Longueuil. Quant aux communautés religieuses, il n'y a guère d'amélioration dans la santé des sœurs, et mercredi dans la nuit l'une d'elle la sœur Marie Rosalie Barbeau dite Sœur Marie à l'Hôtel-Dieu, est morte à l'âge de 44 ans, après avoir passé 23 années en Religion.

Mgr. l'Archevêque de Québec a adressé dernièrement une lettre circulaire à tous les Archevêques et Evêques catholiques d'Irlande, dans laquelle Sa Grâce peint avec des traits de feu le malheureux sort qui attend les enfans de l'Irlande à leur arrivée en Canada. "Nous soumettons ces faits, ajoute la circulaire, à votre considération, afin que Vos Seigneuries usent de tout leur pouvoir pour dissuader vos diocésains d'émigrer en si grand nombre au Canada, où une mort prématurée les attend d'ordinaire, ou du moins un sort non moins déplorable que la triste condition dans laquelle ils se trouvent dans leur infortuné pays." Cette circulaire produira sans doute l'heureux résultat que l'Archevêque a eu en vue en la dépêchant à l'Episcopat Irlandais: elle fera comprendre à l'Irlande que le Canada n'est pas après tout un nouvel Erin, et que mort pour mort, il vaut autant mourir au foyer domestique.

Sa Grandeur Mgr. Prince est de retour à Montréal de sa visite pastorale; Sa Grandeur est arrivée hier jeudi après une absence d'un mois et demi.

Le révérend M. Ferland, directeur du Séminaire de Nicolet et le révérend M. O'Reilly, missionnaire à Sherbrook sont aussi à Montréal depuis hier.

Le Révérend M. Belcourt, dont nous avons annoncé l'arrivée à Montréal mardi dernier, est descendu le même jour à Québec. Ce zélé Monsieur revient du territoire du Nord-Ouest où il a vu sa mission parmi les Sauvages couverte des plus grands succès. Il paraît que le diocèse de Québec, auquel M. Belcourt appartient, le retiendra dans son sein, et lui fera exercer le ministère dans une paroisse, afin de lui procurer le moyen de se reposer de ses longues courses apostoliques.

Mercredi à jeudi dans la nuit, le tocsin s'est fait entendre vers minuit. Le feu s'était déclaré dans le faubourg des Récollets dans une savonnerie, appartenant à M. Mathewson. La savonnerie a été détruite de fond en comble ainsi que trois maisons adjacentes qui sont aussi, dit-on, la propriété de M. Mathewson. Il paraît que le tout est assuré.

James McBride et Edward Jackson, accusés d'avoir détruit les livres de Poll du quartier St. Laurent, ont été condamnés, la semaine dernière, à trois mois de prison et £5 d'amende. C'est un exemple qui devra servir pour la suite.

— Emigrés arrivés au port de Québec au 10 juillet :

Cette année	47,736
A la même date l'année dernière	21,921

Augmentation en faveur de 1847 — 25,815

P. S — Le Rév. Messire Richard est décédé ce matin à 7 heures.

— On lit dans le *Can. Am. J.* :

M. Harper, curé de St. Grégoire, parti vendredi pour retourner dans sa paroisse, a emmené avec lui douze orphelins réclamés par un grand nombre de ses paroissiens. M. O'Reilly, parti le même jour, en a emmené trois. Ces deux messieurs ont eu beaucoup de peine, à leur arrivée aux Trois-Rivières, à conserver les enfants dont ils s'étaient chargés : des citoyens charitables voulaient absolument s'en emparer.

Aucun des prêtres, arrivés de la Grosse-Isle depuis le retour de M. Sax, n'a été malade. Ce jeune prêtre, ainsi que M. Horan, sont les seuls maintenant qui soient encore retenus à l'hôpital ; mais ils ont quitté le lit. M. Beaubien, chapelain de l'Hôpital de la Marine, a été obligé de prendre le lit vendredi dernier ; mais on espère qu'il n'est pas attaqué d'une manière bien sérieuse.

M. Provencher, vicaire de Ste. Marie, est parti vendredi dernier pour la Grosse-Isle. MM. Charles Tardif, vicaire de la Baie-du-Fèvre, et Dupuis, missionnaire d'Halifax, doivent partir demain pour la même destination.

Messieurs les directeurs du séminaire de Québec ont cru devoir décider que dans les circonstances actuelles, les exercices solennels des élèves de cette institution se feront sans appareil ordinaire. Tout en regrettant d'être privé de cette fête de la jeunesse qui réunissait chaque année un si grand nombre d'amis de l'éducation, les citoyens apprécieront comme ils le doivent les motifs qui ont engagé les messieurs du séminaire à retrancher pour une fois, tout ce qui pouvait ajouter à la fatigue des élèves.

Les trois cloches destinées à l'église St. Roch et qui ont été fondues à Londres chez messieurs C. & G. Mears viennent d'arriver à Québec la plus grosse est de 2068 livres, la seconde de 1496 et la plus petite de 1025.

— Un service a été chanté, jeudi dernier, à St. Thomas pour le repos de l'âme de feu M. Robson. Ce Monsieur était vicaire de cette paroisse au moment où il est parti pour la Grosse-Isle, et ils s'y était fait estimer par son zèle et par sa charité. Les prêtres du voisinage et toute la paroisse assistèrent à cette lugubre cérémonie. *Journal.*

LE KNOT.

CHAPITRE 16.

Suite.

— Oui, maintenant, reprit le paysan en terminant son récit, la désolation règne dans le pays et dans toute la province ; riches et pauvres subissent également les cruelles vengeances des Russes. On nous maltraite, on nous ruine, on violente même nos consciences pour nous faire abjurer notre religion catholique, la vieille foi de nos pères. Ici, Monsieur, on vient de fermer le monastère qui tenait l'école de plusieurs villages, et un hospice où tous les malheureux trouvaient de généreux secours, et on nous menace des popes russes, qui sont, à ce qu'on nous a dit, au moment d'envahir les domaines du comte Bialewski.

— L'abbé Choradzo est-il toujours dans cette paroisse ? demanda Raphaël avec une nouvelle anxiété.

— Toujours, je le suppose ; mais nous avons entendu dire ici que son église devait être prochainement fermée, parce qu'il donnait à tout le district l'exemple d'un zèle et d'une fermeté héroïques.

— Oh ! quelle douleur pour ce digne prêtre : mais je veux aller le voir, puisqu'il est encore ici avant qu'il soit devenu la victime des Russes. Les chemins qui conduisent au château de Bialewski sont-ils en ce moment praticables ?

— Oui, Monsieur, répondit le paysan, si vous connaissez aussi bien notre pays que les gens qui l'habitent.

— Eh bien, soyez assez bon pour me réveiller à trois heures du matin, et après vous avoir fait mes adieux, j'irai demander une dernière bénédiction au digne abbé Choradzo. Bonsoir, mes hôtes.

Raphaël passa dans une chambre voisine et s'étendit sur le lit qui lui était destiné ; mais il n'y trouva pas le sommeil ; le souvenir de son aïeule expirante sous les coups des Russes, l'image de Rosa meurtrie et ensanglantée par le knot se représentaient à son esprit et le tenaient dans un violent état d'inquiétude et d'agitation. Et au moment où ses yeux fatigués commençaient à se fermer malgré lui, la voix de son hôte l'invitait à se lever. En quelques minutes il fut prêt à partir ; il voulut alors offrir à son hôte un généreux dédommagement de sa cordiale hospitalité, mais ce fut en vain : le fermier ne voulut rien accepter.

— Eh bien, alors, que je vous prouve ma reconnaissance, reprit Raphaël en serrant les mains de ce brave homme, par un témoignage de confiance que vous méritez bien : c'est le petit fils de votre vénérable maîtresse, Raphaël Ubinski qui vous offre ses remerciements ; souvenez-vous toujours de lui !

— Mon Dieu ! comment ne vous ai-je pas reconnu s'écria le paysan, véritablement pétrifié par la surprise. Mais attendez, je vous suis, je vous accompagne. . .

— Non, non, reprit Raphaël ; au revoir !

Et il s'éloigna à grands pas. Un beau clair de lune guidait sa marche, et comme il connaissait à merveille les chemins de traversée qui pouvaient abrégier sa route, aux premières lueurs du jour il apercevait les maisons qui se groupaient autour du château de Bialewski et formaient un bourg assez considérable. Les cloches de l'église paroissiale tintaient d'une manière lugubre et comme pour un office funèbre, et quoique ce fût un simple jour de la semaine, on voyait les habitants de la campagne se diriger par groupes vers l'église, ouverte et éclairée. Raphaël frappa à la porte du presbytère, et le curé lui-même vint lui ouvrir :

— A qui ai-je l'honneur de parler, demanda-t-il en voyant un étranger ?

Le curé se disposait à sortir, et son air grave et préoccupé annonçait aussi quelque circonstance extraordinaire ; il n'y avait donc pas de temps à perdre.

— Ne reconnaissez-vous pas un de vos anciens amis, Monsieur le curé ; Raphaël Ubinski ?

— O ciel ! s'écria le digne prêtre ; vous êtes ici ? Mais savez-vous que les plus grands dangers vous y menacent.

— Vous voyez bien que non, reprit Raphaël, puisque un de mes meilleurs amis n'a pu me reconnaître.

— Et quel motif vous amène au milieu de nous ?

Raphaël raconta rapidement tout ce qui s'était passé depuis qu'il avait quitté la Lithuanie avec le comte et Rosa, comment ils avaient été séparés par les derniers événements, et comment il avait résolu de tout tenter pour sauver le comte et sa fille.

— Oui, j'ai appris leur cruelle destinée, reprit le curé, et malgré les grandes difficultés de votre entreprise, j'espère que Dieu ne vous en aura pas vainement inspiré le dessein. Mais vous avez eu tort de vous montrer dans ce pays.

— J'étais trop près de vous pour ne pas venir vous serrer la main, répondit Raphaël ; mais que se passe-t-il donc dans votre paroisse, et pourquoi ce mouvement inaccoutumé en un tel jour ?

— Nous avons aussi nos épreuves, répondit le curé avec un air de profonde tristesse, et ce jour va combler la mesure : mais, quoiqu'il arrive, Dieu nous soutiendra. Depuis l'invasion des Russes, nous avons eu à subir des vexations et des outrages de toute nature : les biens de l'Eglise en premier lieu confisqués, c'est tout simple. le vol précède toujours la persécution, et les persécuteurs s'exaltent ensuite dans notre sang. Puis, on a supprimé sous divers prétextes une partie de nos églises ; dans celles qui nous restaient, on a voulu mutiler de vive force les droits inviolables de notre culte : défense d'ouvrir des écoles, défense de convertir, défense de prêcher la parole de Dieu, défense d'administrer en mille circonstances les divins sacrements ; enfin, l'hérésie imposée par la violence ou par d'ignobles russes, voilà ce que nous voyons depuis plusieurs mois. Que de saints prêtres ont résisté jusqu'à l'effusion de leur sang ! et combien d'autres ont été déportés dans cette Sibérie, lugubre tombeau où le Czar espère étouffer jusqu'aux plaintes et aux gémissements de ses victimes. Aujourd'hui, c'est notre tour : j'ai reçu l'ordre de cesser la célébration des divins mystères, de fermer mon église, d'en remettre la clef à un pope russe, et de renoncer immédiatement à toutes les fonctions de mon ministère, et je vais, pour la dernière fois du moins, célébrer la sainte messe, encourager et confirmer les chers habitants de ce pays dans leur foi, et mourir s'il le faut en défendant jusqu'à la dernière extrémité les droits de mon Dieu.

— Je vous suis, dit Raphaël, ému jusqu'aux larmes du noble courage de ce saint prêtre.

— Votre devoir à vous est de vous conserver pour le salut de vos amis, répondit le prêtre en serrant les mains de son jeune ami. J'y veillerai.

Raphaël suivit le curé, qui se dirigeait vers l'église, et y étant entré avec lui, il s'y plaça dans un endroit obscur et derrière un pilier, de manière à ne pas attirer l'attention. Du reste, le peuple qui remplissait en ce moment toutes les parties du temple paraissait trop absorbé par la gravité des circonstances et trop recueilli dans la ferveur de ses prières pour s'occuper d'un étranger dont l'extérieur n'avait rien que d'ordinaire et de simple. Bientôt le curé parut dans le sanctuaire et le saint sacrifice fut célébré au milieu d'un si-

lonce solennel et qui n'était interrompu que par les soppirs et les pleurs des fidèles. C'était pour la dernière fois qu'ils se réunissaient dans cette église chère et vénérée, qu'avait élevée avec amour la foi des ancêtres, et qu'ils se plaisaient tous encore à orner et embellir de leurs offrandes empressées; c'était pour la dernière fois qu'ils venaient entourer cet autel où la miséricorde de Dieu était si douce et si secourable à leurs plaintes et à leurs maux; pour la dernière fois ils s'agenouillaient à cette table sacrée où le Père qui est aux cieux venait lui-même se donner à ses enfants et les revêtir de sa divine essence. Pour la dernière fois, en effet, au moment de la communion, tout le peuple se leva dans un céleste recueillement, et vint à cette source adorable où le chrétien puise toujours la force nécessaire pour triompher de toutes les tyrannies. C'était le divin remède qui exaltait les martyrs aux temps des premières persécutions, l'Eglise ne pouvait pas l'offrir avec une moindre confiance lorsque dix-huit siècles lui attestaient l'inviolabilité des divines promesses. Le saint sacrifice étant achevé, le curé prit place dans la chaire, et debout, le visage empreint d'une sainte assurance et le regard rayonnant d'énergie, s'adressa ces courageuses paroles à son auditoire ému et attentif.

— Ne soyez pas étonnés, mes frères, si malgré les rigoureuses défenses de l'autorité, je monte dans cette chaire pour vous faire entendre jusqu'au dernier moment les grandes vérités de notre religion sainte. Vous savez cependant que je vous ai toujours exhortés à obéir aux lois et à respecter les ordres du souverain, vous enseignait à préférer à toute chose la résignation et la paix. Aujourd'hui je viens vous tenir un autre langage et vous rappeler combien les lois divines sont au-dessus des prescriptions humaines. *Il faut rendre à César ce qui est à César sans doute, mais aussi à Dieu ce qui est à Dieu.* Or, c'est Dieu qui m'a investi du ministère sacré, c'est Dieu qui m'a dit: *Allez, instruisez tous les peuples et apprenez-leur toutes les choses que je vous ai commandées.* César n'y peut rien: il m'ordonne en vain de me taire, je dois parler, au péril même de ma vie. O mes frères! comment pourrais-je garder le silence en présence du triste spectacle dont nous sommes témoins, en présence surtout des nouvelles calamités qui se préparent? Tout vous l'annonce depuis longtemps, on veut vous arracher votre foi, on veut vous séparer de cette Eglise catholique hors de laquelle il n'y a pour les consciences qu'abaissement et désunion: on veut faire de vous des esclaves et des apostats. Jusqu'ici on s'était efforcé de vous séduire par la ruse et par la corruption, et vous avez su déjouer ces déloyales tentatives. Aujourd'hui, c'est par la force qu'on prétend vous réduire; dans une heure, peut-être, un prêtre hérétique, escorté de soldats (ô mon Dieu! est-ce ainsi que la vérité se propage?), viendra profaner cette église et souiller ces autels de son culte avil: il vous demandera, au nom de l'Empereur, de souscrire à ses mensonges: au nom de l'Empereur, il vous menacera des plus cruels supplices. O mes enfants! je saisis sur vos lèvres la réponse que vous adresserez à cet imhôte: il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Et tous ensemble nous verserons notre sang, s'il le faut, pour protester de notre foi en Dieu et de notre dévouement à son Eglise. Ne reculons devant aucun sacrifice pour conserver à notre pays le règne pur et glorieux de cet Evangile qui doit sauver le monde. Le monde, entendez-vous? et non pas seulement telle nation. Si tôt donc qu'on vous excite, sous prétexte de nationalité, à entrer dans une Eglise dont les doctrines se parquent dans les limites d'un empire, dites-vous bien qu'il ne s'agit plus ici d'embrasser avec respect et amour les saintes lois d'un Dieu, mais d'épouser les préjugés égoïstes des politiques et des princes. La vérité est une: la même pour le Russe et pour l'Italien. Et puisqu'on reconnaît partout la nécessité d'une religion qui précise et consacre les rapports spirituels et libères de la créature avec son Créateur, cette religion, pour être vraie, doit être une et universelle, et vivifier tous les peuples de ses doctrines sacrées et immuables, comme le soleil éclaire toutes les contrées de la terre de ses incorruptibles rayons. Au reste, vous reconnaîtrez l'arbre par ses fruits; votre religion sainte, qui est la même dans toutes les parties du monde, ne s'est jamais progénée que par la persuasion et l'amour: ses véritables apôtres n'ont jamais versé que leur propre sang, et partout elle a laissé des monuments irrécusables de sa grandeur et de sa charité. L'erreur, au contraire, n'a que deux moyens, plus odieux l'un que l'autre, pour conquérir les âmes: la violence ou la corruption; elle ne laisse sur son passage que des ténèbres et des ruines, et elle ne sait contenir les peuples qu'en les plongeant dans les préjugés de l'ignorance ou dans les abaissements des plus grossières passions. *A continuer.*

DECES.

En cette ville, lundi soir le 19, M. MICHAEL A. REYNOLDS, imprimeur

du PILOT. Il a succombé après quelques jours de maladie causée par un coup de soleil qui lui avait affecté la cervelle. Le Dr. Nelson fut appelé, mais toute la science humaine ne put le sauver. Il n'était âgé que de 36 ans. M. Reynolds était généralement estimé et respecté de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. Il fut aussi imprimeur du Toronto Examiner, lorsque M. Hincks était chargé de la rédaction de ce journal.

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornaments dans les campagnes.

ORNEMENTS D'ÉGLISES.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE,

AGENTS DE J. C. ROBILLARD

DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au désir-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur recouvrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets où les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CASABLES TOUTE FAITES.

AUSSI.

CROIX DE CASABLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ “ (assorties de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de venir de très-pres et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortin ent complet

d'Osnoirs

Encensoirs

Ciboires

Burettes etc.

N. B. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation express (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS,

Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, No. 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHIKAIRE, a transporté son Etablissement méro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

UN INSTITUTEUR serait prêt à prendre une situation. S'adresser à l'Evêché de Montréal.—9 juillet.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, Libraire. Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.

VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

JOS. RIVET et J. CHAPLEAU PROPRIETAIRES IMPRIMEURS.